



Saint - Denis , le 21.06.05

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 1594

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 906

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT ET LA REGION REUNION

- VU les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 , du Code de la Santé Publique ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 681 de Monsieur BENARD Jean Marc , exerçant en Nom Propre , enregistrée par arrêté préfectoral n° 2639 , en date du 26.09.96 , modifiée par la déclaration d'exploitation n° 804 , enregistrée par arrêté préfectoral n° 3906 , en date du 13.12.01.
- VU la demande de Monsieur BENARD Jean Marc , en date du 21.03.05 , en qualité de pharmacien exerçant , et Monsieur PAYET Gervais , pharmacien non exerçant , au sein de la Société " S.E.L.A.R.L " (Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée) , dénommée " Pharmacie de la Renaissance " , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.A.R.L. , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de la Renaissance " , située 92 , rue Raphaël Barquisseau , Fleurimont , à SAINT PAUL , à compter du 01.07.05 . ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 15.03.05 ;
- VU les statuts de la Société " S.E.L.A.R.L " , dénommée " Pharmacie de la Renaissance " , établis en date du 15.03.05 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur BENARD Jean Marc , en date du 17.05.05 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.A.R.L , dénommée " Pharmacie de la Renaissance " , en date du 17.05.05 ;

Considérant que Monsieur BENARD Jean Marc et la S.E.L.A.R.L. dénommée " Pharmacie de la Renaissance " remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Est enregistrée sous le n° 906 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration d'exploitation de Monsieur BENARD Jean Marc , pharmacien en exercice , faisant connaître qu'il exploite en Société " S.E.L.A.R.L " , dénommée " Pharmacie de la Renaissance " , à compter du 01.07.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne " Pharmacie de la Renaissance " , située 92 , rue Raphaël Barquisseau , Fleurimont , 97460 SAINT PAUL , ayant fait l'objet de la licence de transfert n° 515 , par arrêté préfectoral n° 1667 en date du 03.07.96 .

ARTICLE 2 Les arrêtés préfectoraux n° 2639 du 26.09.96 et n° 3906 du 13.12.01 sont abrogés à compter du 01.07.05 .

ARTICLE 3 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 21.06.05

LE SECRETAIRE GENERAL

Franck-Olivier LACHAUD